

Nos réf. :10/CRAT A.925-AN
BB

Le 26 août 2010

**Avis de la CRAT relatif au projet de plan communal
d'aménagement dérogatoire n°7 dit « Le Cheslé » à
Vogenée (WALCOURT)**

Conformément à l'article 51 §3 du CWATUP, l'avis de la CRAT porte sur le dossier comprenant le projet de plan communal d'aménagement (PCA) accompagné du rapport sur les incidences environnementales et des réclamations, observations, procès-verbaux et avis émis lors de l'enquête publique.

La CRAT a pris connaissance et a analysé l'ensemble des éléments du dossier énumérés ci-dessus. Elle a également fait une visite sur le terrain.

1. CONTEXTE DU PROJET

| | |
|---------------------------------------|--|
| <u>Breve description du projet</u> : | Projet de PCA dérogatoire au plan de secteur de Philippeville-Couvin en vue d'augmenter la capacité d'accueil d'un camping |
| <u>Demande</u> : | Projet de PCA dérogatoire |
| <u>Localisation</u> : | En bordure de la voie ferrée reliant Walcourt à Florennes et du ruisseau de l'Eau d'Yves |
| <u>Situation au plan de secteur</u> : | Zone de loisirs, zone agricole, zone d'espaces verts et zone forestière |
| <u>Demandeur</u> : | Commune de Walcourt |
| <u>Autorité compétente</u> : | Gouvernement wallon |
| <u>Date de réception du dossier</u> : | 14 juin 2010 |

2. AVIS

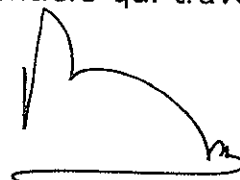
La CRAT remet un avis favorable sur le projet de plan communal d'aménagement tel que présenté.

Elle relève que le plan communal d'aménagement a pour objectif de regrouper des activités touristiques, d'assurer une meilleure accessibilité au chemin de desserte et de permettre l'exploitation de terres agricoles plus fertiles.

Elle relève également que la dérogation, approuvée par un Arrêté ministériel du 24 mai 2007, vise l'inscription de parcelles en zone agricole et en zone de loisirs.

La CRAT s'étonne que la zone de résidence prévue au niveau de la conciergerie ne soit pas reprise dans cet arrêté. La CRAT insiste pour que cette zone reste en zone de loisirs et qu'elle ne soit pas reprise en zone d'habitat.

La CRAT recommande également de suivre l'ensemble des recommandations émises par le service technique provincial concernant les sentiers qui traversent le site.



Philippe BARRAS,
Président